Côte d'Ivoire

En 2015, la Côte d'Ivoire a réalisé des progrès appréciables sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a adopté un Code du travail révisé, qui a fait passer l'âge minimum d'admission à l'emploi de 14 à 16 ans, et il a adopté une loi instituant la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans. Plus d'une centaine de responsables de l'application des lois et de travailleurs sociaux ont reçu une formation sur les techniques d'enquête et d'interrogation, ce qui a donné lieu par la suite à une opération policière qui a secouru 48 victimes de la traite des enfants. Le Comité national de surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants et le Comité interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants ont publié ensemble un rapport sur la mise en œuvre de la phase pilote du Système d'observation et de suivi du travail des enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI). Pendant la période visée, le gouvernement a lancé le Plan d'action national de lutte contre les pires formes de travail des enfants et finalisé le Plan d'action national et la Stratégie de lutte contre la traite des personnes. De plus, neuf nouveaux programmes pour combattre le travail des enfants, y compris ses pires formes, et améliorer l'accès à l'éducation ont été approuvés. Toutefois, en Côte d'Ivoire, des enfants sont impliqués dans les pires formes de travail des enfants dans les plantations de cacao et de café, résultant parfois de la traite des personnes. Il existe toujours des lacunes dans les activités de répression et les inspecteurs du travail ne sont pas autorisés à imposer des sanctions.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants, y compris de ses pires formes, en Côte d'Ivoire, sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Mise en application	Renforcer l'inspection du travail en autorisant les inspecteurs à imposer des sanctions.	2014 – 2015
	Augmenter sensiblement le nombre des inspecteurs du travail chargés de faire respecter les lois sur le travail des enfants conformément à la recommandation de l'OIT.	2009 – 2015
	Renforcer les capacités de répression de façon à ce que les protections concernant le travail des enfants s'appliquent à tous les enfants, y compris ceux qui travaillent à leur propre compte ou ceux qui travaillent dans le secteur informel.	2015
	Veiller à ce que les organismes d'inspection du travail et d'application du droit pénal reçoivent des fonds adéquats pour mener de manière proactive des inspections et des enquêtes dans tout le pays, y compris dans le secteur informel, et que les sanctions soient appliquées conformément à la loi.	2014 – 2015
	Recueillir systématiquement et rendre accessibles au public des informations sur les statistiques concernant l'application du droit pénal, notamment le nombre des poursuites engagées et des condamnations prononcées.	2015
	Établir un mécanisme pour suivre les affaires de travail des enfants identifiées à la suite d'appels reçus par la ligne d'assistance téléphonique gratuite du ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant.	2015
	Établir un nombre suffisant de postes-frontières officiels pour permettre aux autorités d'identifier et de prévenir la traite transnationale.	2015

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Coordination	Améliorer la coordination en définissant clairement les responsabilités et les rôles respectifs du Comité national de surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants et du Comité interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants.	2012 – 2015
Politiques gouvernementales	Intégrer des stratégies d'élimination et de prévention du travail des enfants dans les politiques existantes.	2013 – 2015
Programmes sociaux	Améliorer l'accès à l'éducation en éliminant tous les frais liés à la scolarité, en fournissant des actes de naissance à tous les enfants, en augmentant le nombre d'écoles et d'enseignants dans les zones rurales, et en veillant à ce qu'il n'y ait pas de violences physiques et sexuelles dans les écoles.	2011 – 2015
	Reproduire et développer des modèles, comme le Système d'observation et de suivi du travail des enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI), pour s'attaquer au phénomène de l'exploitation des enfants par le travail afin de mettre en œuvre de manière efficace les politiques gouvernementales de lutte contre les pires formes de travail des enfants, y compris les actions menées pour réduire la traite des enfants et le travail forcé dans l'agriculture et le travail domestique.	2009 – 2015
	Veiller à ce que les victimes des pires formes de travail des enfants aient accès à des services dans tous les pays.	2015